Compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2014

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mardi 9 septembre 2014

Présents:, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MANDIER Corinne, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, TURQUET Cécile, VIALLE Michel, VINCENT Céline

Excusés: BOFFELLI Christian, MAGNIER Ludovic

La séance est ouverte à 20h 00 Michel VIALLE est secrétaire de séance.

1 – Voirie 2014 Choix de l'entreprise pour réaliser les travaux,

Frédéric DECARD présente au conseil les résultats de l'appel d'offre.

4 entreprises ont répondu, une n'a pas souhaité faire d'offre. Les offres ont été examinées par la commission voirie.

L'entreprise la moins-disant, CHEVAL Frères, est choisie avec un montant total de 34 568 € TTC, ce qui est inférieur à l'estimation réalisée par le technicien de la DDT.

2 - Modification abonnement Internet et des Contrats d'assurance

L'abonnement Orange a été supprimé mais l'adresse de messagerie est conservée pour 5 €par mois.

Assurances : ont été consultés MAIF, GROUPAMA et MMA, les trois offres sont comparables mais la MAIF est légèrement moins chère et les maxima de remboursement sont plus élevés. La MAIF est donc choisie pour un montant annuel de **2841** € Il est à noter que la commune réalise ainsi une économie de l'ordre de **2700**€ sur son budget assurance.

3 – Assainissement

Les notifications d'attribution des subventions de l'agence de l'eau sont arrivées pour un montant de 154 145 € auquel s'ajoute une subvention déjà notifiée de 27500 € du conseil général de l'Isère pour la station d'épuration et une subvention non encore notifiée du conseil général de l'Isère pour les canalisations qui devrait être de l'ordre de 30 000 € Notre projet d'assainissement sera donc subventionné de l'ordre de 210 00 € soit un taux de 50% environ.

Les subventions seront acquises sous réserve de présenter les factures dans un délai de deux ans à compter du 16/07/2014. Le projet prend du retard en raison de difficultés pour obtenir les signatures des conventions de passage.

Il sera peut être nécessaire de modifier le tracé du réseau et d'organiser une réunion publique en présence du bureau d'étude et à laquelle seront conviés tous les propriétaires concernés pour valider le tracé définitif prenant en compte, dans la mesure du possible, les désidératas du plus grand nombre.

4 - Point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée, la mise en place des TAP n'a pas posé de problème. Pour l'instant il y a 2 services à midi qui seront conservés si le nombre de participant est régulièrement supérieur à 18.

88 élèves au total sur le regroupement dont 24 à Montagne. A noter qu'il y a cette année 3 enfants accompagnés d'un auxiliaire de vie scolaire.

5 - Transferts de compétence de la commune à la communauté de commune

Le premier concerne la compétence « milieux aquatiques » pour la gestion du contrat de rivières. Approuvé à l'unanimité.

Le deuxième concerne le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie notamment dans le cadre de la stratégie énergétique du TEPOS du Sud Grésivaudan porté par le Syndicat Mixte Pays Sud Grésivaudan.

Approuvé à l'unanimité.

6 - Consultation mission de contrôle technique pour la réhabilitation d'une maison de village

La réunion des représentants du conseil municipal avec le cabinet d'architecte qui a eu lieu le mardi 22 juillet s'est bien passée. Il est nécessaire de mandater un cabinet de contrôle technique aussi les cabinets suivants ont été consultés SOCOTECH, QUALICONSULT, VERITAS et ALPCONTROL. QUALICONSULT, qui présente la meilleure offre, est retenu pour un montant de 3 400 €

7 – Ouestions diverses

- Vote des tarifs de la garderie proposés par le RPI. Ils sont adoptés à l'unanimité
- Fréquentation régulière
 - o Matin ou soir 40 €de forfait pour un mois
 - o Matin et soir 60 €de forfait pour un mois
- Utilisation occasionnelle
 - o Matin ou soir 3 €la journée
 - o Matin et soir 5 €la journée
- SIEH : compte rendu par Frédéric DECARD de la dernière réunion et du rapport annuel d'activité qui est disponible en Mairie. Le syndicat dispose d'une trésorerie saine et continue d'investir régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 30.